

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Belley, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Belley, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 212;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35862_t2_0212_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

17

Adresse de la société populaire de Briey, département de la Moselle, qui annonce qu'elle a déjà félicité la Convention sur ses glorieux travaux dans les journées des 31 mai, premier et 2 juin, et qu'elle vient la féliciter aujourd'hui sur le gouvernement révolutionnaire qu'elle a donné à la République (1).

Insertion au bulletin (2).

[Briey, 16 niv. II] (3)

« Citoyens Législateurs,

La Société populaire de Briey vous a déjà fait entendre les accents de sa reconnaissance pour les glorieux travaux des journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin qui ont affermi la République que des traitres ont tenté, mais en vain, de détruire. Elle vous a invités de rester à votre poste, jusqu'après l'anéantissement des ennemis de la patrie. Vous avez écouté la voix du peuple et son bonheur est assuré.

Le gouvernement révolutionnaire que vous avez donné dans votre sagesse, va par la surveillance qu'il établit graduellement assurer la pleine exécution des lois et déjouer les complots des ennemis intérieurs.

Les victoires qui n'étoient arrêtées que par des trahisons vont couronner les pénibles efforts de nos braves défenseurs. Déjà deux villes rebelles sont rendues à la République, la Vendée n'existe plus; du nord au Rhin les ennemis sont vaincus et c'est à vous, Citoyens Législateurs que nous en sommes redevables. Continuez et vous recueillerez les bénédictions du peuple, n'abandonnez pas la mission qu'il vous a donnée, que sa liberté ne soit affermie sur les bases que vous avez posées. De notre côté toujours occupés du salut commun, nous surveillerons ceux qui en sont les ennemis déclarés ou cachés, et nous ne cesserons d'entretenir le feu du plus pur patriotisme qui anime nos concitoyens.

Nous ne nous ferons pas un mérite près de vous des sacrifices que nous avons fait dans l'intérêt général. Près de cinq mille chemises viennent de partir de notre district pour les magasins militaires. De jeunes républicaines se sont disputé l'avantage de les préparer et de les emballer. Précédemment nous avons envoyé une quantité considérable de souliers et vêtements à nos braves défenseurs; c'est un devoir que nous avons rempli ».

Les membres du Comité de correspondance:

SEMINAS, LAMBERT, RENOUVIER (*présid.*),
BAUDOT, LA VILETTE, PIERRON, GIMON (?),
GRÉGOIRE (*secrét.*).

18

Les administrateurs du directoire du district de Belley envoient à la Convention l'état des dons patriotiques qui ont été faits dans ce district depuis le 18 brumaire.

Ils annoncent que les ventes des biens des émigrés se font toujours avec succès : des im-

meubles estimés 24,049 livres ont été vendus 88,335 livres (1).

(*Applaudissements*).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Extraits des délibérations du district] (3)

[18 brum. II]

Par devant nous administrateurs du Directoire du district de Belley, a comparu le citoyen Claude François Jeanmaire de Belley, ci-devant Cordelier, lequel, a déclaré que par forme de don patriotique, il fait abandon volontaire, à la République de somme de 200 l. annuellement, et jusqu'à la paix, de son traitement en qualité de ci-devant cordelier, fixé à une somme de 700 l. et qu'il réduit conséquemment à celle de 500 l. par an. Signé : F. JEANMAIRE, Jh. DOR, et CHAVANCE, DURAND (*secrét.*).

[18 brum. II]

« Par devant les administrateurs du Directoire du district de Belley, a comparu le citoyen Anselme Vullierod, ci-devant chanoine de la cathédrale de Belley, lequel a déclaré que pour don patriotique, il fait abandon volontaire à la République, de la totalité de son traitement en qualité de chanoine, jusqu'à la paix » [mêmes signatures].

[18 brum. II]

« Par devant, nous administrateurs du Directoire du district de Belley, a comparu la citoyenne Marie Charlotte Honorée Seyssel, ci-devant religieuse de la visitation Ste Marie, laquelle nous a déclaré que pour don patriotique, elle fait abandon volontaire du tiers de sa pension fixée à la somme de 600 l. qu'elle réduit à celle de 400 l. jusqu'à la paix.

La dite citoyenne Seyssel a déclaré ne pouvoir signer à cause d'une infirmité qui lui est survenue à la main droite, nous administrateurs avons signés ».

[18 brum. II]

« Par devant nous administrateurs du Directoire du district de Belley a comparu la citoyenne Marie Sophie Monfaucou, ci-devant religieuse visitandine, laquelle nous a déclaré, que pour don patriotique, elle fait abandon volontaire à la République jusqu'à la paix, du tiers de sa pension en ladite qualité de religieuse, fixée à la somme de 500 l. qu'elle réduit conséquemment à celle de 333 l. 6 s. 8 d. ». Signé Marie Sophie MONFAUCON [et les mêmes].

[18 brum. II]

« Par devant nous administrateurs du Directoire du district de Belley, a comparu le citoyen François Joseph Béatrix, receveur de l'enregistrement au bureau de Belley, lequel voulant contribuer au bien être et au soulagement des braves défenseurs de la Liberté, qui sont à combattre les tyrans coalisés, d'une somme de 100 l. pour son don patriotique dont acte qu'il a signé ». BÉATRIX [et les mêmes].

(1) P.V., XXIX, 167. Lettre d'envoi du 29 frim. II (C 288, pl. 874, p. 6). Mention dans *J. Sablier*, n° 1071; *M.U.*, XXXV, 364; *C. Eg.*, p. 90.

(2) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^o).

(3) C 288, pl. 874, p. 7.

(1) P.V., XXIX, 167.

(2) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^o).

(3) C 288, pl. 874, p. 8.